

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2022

176x22

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL

Par délibération n°202x17 du 31 Août 2017, le Conseil Municipal a adopté la convention de mise à disposition d'un agent administratif au Syndicat d'Initiative à compter du 01/09/17.

Afin de prendre en charge le paiement de cet agent de janvier à décembre 2022, le Syndicat d'Initiative situé salle Van Qué, 22 rue Raspail, 13170 Les Pennes Mirabeau - SIRET 403 012 8000013 dont le Président est Mr PALMESANI, sollicite une subvention de 36 070 €

Il est précisé que le montant de la subvention sera calculé en fin d'année pour correspondre au coût exact de la mise à disposition de l'agent pour l'année 2022. La subvention correspondante sera donc versée en fin d'année.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du territoire

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'Association « Syndicat d'initiative » correspondant au coût de la mise à disposition d'un agent administratif.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE
EMELINE COCH

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 septembre 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI